

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 199

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Brun, Mme Audibert, Mme Tabarot,  
M. Bazin, M. Dive, M. Di Filippo, M. Parigi, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Hetzel, M. Therry,  
Mme Trastour-Isnart, Mme Porte, M. Thiériot et M. Jean-Claude Bouchet

-----

**ARTICLE 13**

Supprimer l'alinéa 18.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dès lors qu'il est souhaitable que les organismes autorisés pour l'adoption puissent continuer à œuvrer en France, il convient de supprimer cet alinéa.